

no 21
pièce
baron

L'an huit de la république française
le huit du mois de germinal & cinq
du soir par devant moi grand vieil adjoint
municipal de la Commune de Pommeroy Canton
de Voreppe se compare le Citoyen Pierre
baron d'effeu de toile domestique de la
Commune, lequel assiste de Citoyens Pierre
baron grand père de L'enfant âgé de
soixante ans Louis Pierre Prugnet

propriétaire âgé de soixante cinq ans
 domicile dans cette commune m'a
 déclaré que mademoiselle Jazpey son épouse
 en legitieme mariage est accouchée le huit
 du present mois de germinal a huit heures du
 matin dans sa maison d'un enfant mâle qui
 m'a présenté et auquel il a donné le nom
 de pierre d'après cette déclaration que les
 témoins ont certifié. Conformement à la vérité
 et la représentation qui me a été faite de
 l'enfant de nomme j'ai rédigé en vertu
 des pouvoirs qui me sont de ligne l'actuel
 acte que le père assigné avec moi
 aussi le sieur grand piquet avec le grand
 père pour se passer de la signature requise
 fait en la maison commune de parmes
 le jour sus dit au sieur Louis grand
 piquet Barnaud.